

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 189

23 janvier 2015

SOMMAIRE

Actavis Acquisition 1 S.à r.l.	9035	OCM Luxembourg High Yield Plus ALS S.à r.l.	9030
AH Realty (Spain) S.à r.l.	9033	Patron Braunschweig S.à r.l.	9030
Amiral	9046	Patron ES S.à r.l.	9031
AN Avel Braz S.A.	9039	TA EU Luxembourg III S.à r.l.	9026
Ares FB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	9051	Taj Residential s.à r.l.	9027
Argo Acquisition Luxembourg S.à r.l.	9033	TCMF	9029
Asia Industrial Holdings Sarl	9071	Thalia Alternative SICAV	9027
Auris Luxembourg II S.à r.l.	9033	Thousand Oaks Limited S.A.	9027
Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l.	9031	TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l.	9028
Barclays US Investments S.à r.l.	9072	Tracolux S.A.	9027
Beaufort Investments S.à r.l.	9049	Tradition Immobilière S.à r.l.	9028
Blue Skye Electronic Money Holdings S.à r.l.	9064	Transcor Astra Luxembourg S.A.	9030
Bralux S.A.	9032	Transport International Luxembourgeois S.à r.l.	9028
Calliope Participation 2	9031	Transports Marinelli s.à r.l.	9029
Compta & Co S.à r.l.	9071	TR Marketing & Consulting S.A.	9026
Hadhan Holding S.A., SPF	9071	TR Marketing & Consulting S.A.	9026
KLC Holdings II S.A.	9043	Urban Holding S.A.	9028
Komexo S.à r.l.	9040	Urban Holding S.A.	9029
Lafond S.A.	9032	Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH	9026
Lobistic S.A.	9032	VGSSE S.A.	9029
LSREF3 GTC Holdings S.à r.l.	9072	Virtual Finance GmbH, SPF	9026
Luxadvise S.A.	9034	Weber Transports et Services s.à r.l.	9072
MSEOF Garda S.à r.l.	9047	Xantia Holding S.A.	9043
Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l.	9031		

TR Marketing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.042.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de votre société, avec effet immédiat.

Le 18 décembre 2014.

Sandrine BISARO.

Référence de publication: 2014206515/10.

(140229065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

TR Marketing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.042.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Le 29 août 2014.

Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2014206516/10.

(140229065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 17.574.

EXTRAIT

Laut Rücktrittsschreiben vom 16. Dezember 2014, treten Frau Birte Becker, Herr Matthias Roth, Herr Jean-Marie Schockmel und Herr Jean-Claude Lucius ab dem 19. Dezember 2014 als Geschäftsführer der Gesellschaft zurück, Luxembourg. Unterschrift.

Référence de publication: 2014206547/11.

(140229924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Virtual Finance GmbH, SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 183.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014206549/11.

(140229387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

TA EU Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.382.

Suite au changement de nom effectué par Jupiter Acquisitions S.à r.l., il y a lieu de noter le changement de dénomination sociale de l'associé de la Société de Jupiter Acquisitions S.à r.l. en Bock Capital Investors S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014206485/12.

(140229274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Tracolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7470 Saeul, 29C, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 132.617.

Le bilan et l'annexe de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206517/10.

(140229750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Taj Residential s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8034 Strassen, 3, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 167.554.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206490/10.

(140229328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Thalia Alternative SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.470.

Monsieur Paolo Tamburini, occupant la fonction de Membre du conseil d'administration demeure professionnellement à l'adresse suivante: Via Trevano 2a, 6900 Lugano, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2014206499/12.

(140230420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Thousand Oaks Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.536.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206503/22.

(140230594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Transport International Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn.
R.C.S. Luxembourg B 21.997.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014206522/10.

(140230325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Tradition Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 19, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 116.081.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206519/10.

(140229751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Urban Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.697.

Je soussignée, la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., Commissaire aux Comptes de la société URBAN HOLDING S.A. déclare par la présente, démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes qui m'avait été confié au sein de la société, avec effet au 01/01/2014.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014206541/13.

(140230044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 457.500,00.

Siège social: L-2353 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.466.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 19 décembre 2014

En date du 19 décembre 2014, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de Monsieur Paul LAWRENCE, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- d'accepter la nomination de Monsieur Michel THILL, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- d'accepter la démission de Madame Anja WUNSCH de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Madame Marion FRITZ de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat; et

- d'accepter la démission de Monsieur Daniel BLEY de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014206506/21.

(140230230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Transports Marinelli s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4822 Rodange, 11, rue Eugène Huberty.
R.C.S. Luxembourg B 145.401.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206523/10.

(140229587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

VGSSE S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.485.

La convention de domiciliation conclue entre VGSSE S.A., société anonyme, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.485, et l'agent domiciliaire, Centralis S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.474, a été dénoncée avec effet au 8 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centralis S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014206564/13.

(140229949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Urban Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.697.

Suite à la démission de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes en date du 18/12/2014, avec effet au 01/01/2014, il y a lieu de rayer son inscription auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

URBAN HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206542/15.

(140231212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

TCMF, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TCMF S.A, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 septembre 2014 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter le transfert de siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la société

Francis MAHIOUT

Administrateur

Référence de publication: 2014206495/16.

(140231128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

OCM Luxembourg High Yield Plus ALS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.933.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société OCM Luxembourg High Yield Plus ALS S.à r.l., décidée par acte auprès du notaire Maître Jean Seckler, en date du 28 novembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 19 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014206121/17.

(140230032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Transcor Astra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.540.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement au siège social le 22 décembre 2014

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes avec effet immédiat:

- Transfert du siège social de la Société de L-2211 Luxembourg, 1 rue de Namur à L-2146 Luxembourg, 76-78 rue de Merl

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY en qualité d'Administrateur.

- Monsieur Jean Philippe MERSY, domicilié 14, rue des Cerisiers à B-6780 MESSANCY est nommé Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Marie-Claire CASTELLUCCI

Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2014206520/18.

(140229767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Patron Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.350.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014206158/19.

(140230616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 190.225.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2014.
Référence de publication: 2014205253/10.
(140230487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Calliope Participation 2, Société Civile.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg E 5.488.

Les statuts coordonnés de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Calliope Participation 2
Référence de publication: 2014205327/10.
(140230265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Luxembourg, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 133.453.

Veillez noter que l'associé Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l ainsi que le gérant unique Cyan S.à.r.l. ont leur son siège social au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.
Pour Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014206083/14.
(140230645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Patron ES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 169.591.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
 - M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

Référence de publication: 2014206163/20.
(140229573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Lafond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 166.000.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2014:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014205884/14.

(140229669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Lobistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.271.

—
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Eric BREUILLE, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LOBISTIC S.A., société anonyme, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour: LOBISTIC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014205920/17.

(140229067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Bralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 31.640.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014205313/23.

(140229791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Auris Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.405.

—
Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société datées du 2 décembre 2014

Il résulte desdites résolutions que:

- les démissions de Monsieur Stefan HOLMÉR et Monsieur Karl Heinz HERRER en tant qu'administrateurs de la Société ont été acceptées avec effet immédiat;
- Madame Andrea PABST et Madame Francesca PHAM, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ont été nommées administrateurs de la Société avec effet immédiat pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Marcus PETER

Mandataire

Référence de publication: 2014205163/17.

(140230548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Argo Acquisition Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.368.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique») en date du 19 décembre 2014 que:

1. L'Associé Unique décide de clôturer la liquidation.
2. L'Associé Unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de 5 ans à partir de cette publication au 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014205151/18.

(140229507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

AH Realty (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.864.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
 - M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014205187/19.

(140230617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Luxadvice S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.

R.C.S. Luxembourg B 142.983.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence a Luxembourg, soussigné,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXADVISE S.A.", établie et ayant son siège a L-1624 Luxembourg, 15, Rue de Gibraltar, constituée suivant acte du notaire Henri HELLINCKX de Luxembourg en date du 29 octobre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2873 du 1^{er} décembre 2008, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.983, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dudit notaire HELLINCKX en date du 10 janvier 2011, publiée au dit Mémorial C, Numéro 1252 du 9 juin 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Svetlana UNGUREANU, juriste, CZ-15000 Praha (République Tchèque), Plaska 622/3.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giancarlo TELESFORO, juriste, demeurant professionnellement au 15, rue Gibraltar, L-1624 Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giancarlo TELESFORO, juriste, demeurant professionnellement au 15, rue Gibraltar, L-1624 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés a l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés a l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers la République Tchèque; renonciation par la Société a la nationalité Luxembourgeoise;
2. Approbation des comptes intérimaires de la Société;
3. Adoption des statuts mis en conformité avec la législation tchèque;
4. Démission d'un administrateur et décharge;
5. Nomination d'un nouvel administrateur;
6. Mandat donne a Monsieur Giancarlo TELESFORO afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers la République Tchèque.

Après délibération, l'assemblée prend a l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparantes décident, en conformité avec les prescriptions de l'article 67 (1) 1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective a compter de ce jour du Grand-Duché du Luxembourg vers la République Tchèque, et de faire adopter par la Société la nationalité tchèque, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement a la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée décide que l'adresse de la société en République Tchèque sera fixée a CZ-150 00 Praha, Plaska 622/3.

Le transfert du siège social sera effectif des l'accomplissement des formalités en République Tchèque.

Deuxième résolution

Après la présentation des derniers comptes intérimaires de la Société de la période, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois (présentés en langue française), l'assemblée décide d'approuver ces comptes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes a la législation tchèque et notamment d'adapter les statuts a ceux d'une société du type "spole nost s ru ením omezeným", en abrégé s.r.o., de changer la dénomination sociale en "LUXADVISE s.r.o.", de limiter le capital social a dix mille (10.000) couronnes tchèques et d'adapter l'objet social aux lois tchèques.

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en langue tchèque dont le texte sera annexe au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Giancarlo TELESFORO de sa fonction d'Administrateur unique, de ratifier les actes accomplis pendant son mandat et lui donne décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique Madame Svetlana UNGUREANU, juriste, CZ-15000 Praha (République Tchèque), Plaska 622/3, pour une durée indéterminée. L'assemblée donne mandat au nouvel administrateur pour effectuer en République Tchèque tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société et son enregistrement au registre de commerce de Prague.

Sixième résolution

L'assemblée décide aussi de donner mandat a Monsieur Giancarlo TELESFORO afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers la République Tchèque, y compris la clôture des rapports avec les banques, sociétés d'assurances, loueurs de biens meubles et immeubles et toute autre entité publique et privée luxembourgeoise.

Finalement, plus rien n'étant a l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passe a Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signes avec Nous, notaire, la presente minute.

Signe: UNGUREANU, TELESFORO, ARRENSDORFF.

Enregistre a Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 55042. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée a des fins administratives.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205940/79.

(140229390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Actavis Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.860,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 149.490.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December,
before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Actavis Acquisition 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B149.490 and with a share capital amounting to seventy-five thousand eight hundred fifty-two Euro (EUR 75,852.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 October 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 191 on 29 January 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, most recently on 22 November 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, published in the Mémorial under number 384 on 12 February 2014.

THERE APPEARED:

Actavis Pharma Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B149.489 and with a share capital amounting to seventy-five thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 75,776.-) (APHS),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of eight Euro (EUR 8.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-five thousand eight hundred fifty-two Euro (EUR 75,852.-), represented by eighteen thousand nine hundred sixty three (18,963) shares, having a par value of four Euro (EUR 4) each, to seventy-five thousand eight hundred sixty Euro (EUR 75,860.-) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of four Euro (EUR 4) each;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by way of a contribution in kind;

3. amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight Euro (EUR 8.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-five thousand eight hundred fifty-two Euro (EUR 75,852.-), represented by eighteen thousand nine hundred sixty three (18,963) shares, having a par value of four Euro (EUR 4.-) each, to seventy-five thousand eight hundred sixty Euro (EUR 75,860.-) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of four Euro (EUR 4.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for two (2) newly issued shares in registered form, having a par value of four Euro (EUR 4.-) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a portion of a certain receivable it holds against Actavis Group ehf. (formerly Actavis Eignarhaldsfélag ehf.), a company registered and operated under the laws of Iceland, whose principal office is located at Reykjavíkurvegi, 76-78, 220, Hafnarfjörður, Iceland and registered under number 500269-7319, in an aggregate amount (including accrued interest) of four hundred forty-seven million euro (EUR 447,000,000.-) (the Receivable).

The contribution value of the Receivable, in an aggregate amount of four hundred forty-seven million euro (EUR 447,000,000.-) shall be allocated as follows:

- an amount of eight Euro (EUR 8.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- the remaining amount (i.e. four hundred forty-six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-two euro (EUR 446,999,992.-) to the share premium account of the Company

The valuation of the Receivable is evidenced by a management certificate issued by the management of APHS and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

“

1. APHS is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. APHS is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
3. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it.
5. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
6. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of APHS, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which APHS is registered;

7. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to four hundred forty-seven million euro (EUR 447,000,000.-), and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

8. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by APHS and upon the contribution of the Receivable by APHS to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.”

Such certificate, after signature ne varietur by the authorized representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at seventy-five thousand eight hundred sixty Euro (EUR 75,860.-), represented by eighteen thousand nine hundred sixty-five (18,965) shares in registered form, having a par value of four Euro (EUR 4) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quinzième jour de décembre,

par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Actavis Acquisition 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.490 et disposant d’un capital social de soixante-quinze mille huit cent cinquante-deux euros (EUR 75.852.-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 191 en date du 29 janvier 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et plus récemment le 22 novembre 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, susnommé, publié au Mémorial sous le numéro 384 le 12 février 2014.

A COMPARU:

Actavis Pharma Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.489 et disposant d’un capital social s’élevant à soixante-quinze mille sept cent soixante-seize euros (EUR 75.776.-) (APHS),

ici représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Echternach, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci pour les besoins de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) et qu'elle détient l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit euros (EUR 8,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quinze mille euro huit cent cinquante-deux euros (EUR 75.852,-), représenté par dix-huit mille neuf cent soixante-trois (18.963) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune, à soixante-quinze mille huit cent soixante euros (EUR 75.860,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune;

2. souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme spécifié au point 1. ci-dessus par voie d'un apport en nature;

3. modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit euros (EUR 8,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quinze mille euro huit cent cinquante-deux euros (EUR 75.852,-), représenté par dix-huit mille neuf cent soixante-trois (18.963) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune, à soixante-quinze mille huit cent soixante euros (EUR 75.860,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription et libération

Ainsi, l'Associé Unique, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) parts sociales nouvellement émises sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature représentant une partie d'une créance certaine qu'elle détient vis-à-vis d'Actavis Group ehf (anciennement Actavis Eignarhaldsfélag Ehf), une société immatriculée et régie selon les lois d'Islande, dont l'établissement principal est situé à Reykjavíkurvegi, 76-78, 220, Hafnarfjörður, Islande, et immatriculée sous le numéro 500269-7319, d'un montant total (y compris les intérêts cumulés) s'élevant à quatre cent quarante-sept millions d'euros (EUR 447.000.000,-) (la Créance).

La valeur de l'apport de la Créance d'un montant total s'élevant à quatre cent quarante-sept millions d'euros (EUR 447.000.000,-) sera affectée comme suit:

- un montant de huit euros (EUR 8,-) au compte nominal de capital social de la Société; et

- le solde restant (c'est-à-dire quatre cent quarante-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 446.999.992,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de la Créance est attestée au moyen d'un certificat de gérance émis par la gérance de APHS et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, attestant que:

"

1. APHS est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique de la Créance;

2. APHS est le seul ayant droit de la Créance et possède le droit d'en disposer;

3. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;

4. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;

5. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;

6. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres aux fins de l'exécution, la livraison et l'accomplissement de l'apport de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de APHS, seront obtenues de la manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle APHS est immatriculée;

7. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à quatre cent quarante-sept millions d'euros (EUR 447.000.000,-), et depuis cette évaluation, aucun changement important n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et

8. toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par APHS et, dès l'apport de la Créance par APHS à la Société, la Société deviendra le propriétaire exclusif de la Créance."

Ledit certificat d'évaluation, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille huit cent soixante euros (EUR 75.860,-), représenté par dix-huit mille neuf cent soixante-cinq (18.965) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes sortes, incombant à la Société en raison du présent acte notarié sont estimés à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à haute voix, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2508. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205121/225.

(140229016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

AN Avel Braz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 191.103.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2014

Est nommé administrateur de catégorie B, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire en date de ce jour:

- Monsieur Fabrice BONISCHO, demeurant professionnellement au 17, côte d'Eich, L-2018 Luxembourg, qui déclare accepter,

Monsieur Fabrice BONISCHO terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205207/17.

(140229035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Komexo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 193.004.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Bernard KOMLY, médecin anesthésiste; demeurant à F-91230 Montgeron, 41, avenue du Clos de Sénart;
 2. Madame Evelyne DURAND, épouse KOMLY, infirmière, demeurant à F-91230 Montgeron, 41, avenue du Clos de Sénart;
 3. Madame Alexia KOMLY, directrice, demeurant à F-91230 Montgeron, Hameau de Chalandray, 25, rue d'Yerres;
 - 4.- Madame Valériane KOMLY, médecin, demeurant à F-38660 Le Touvet, Résidence du Clos des Vignes, 531 rue du Champet
 - 5.- Mademoiselle Delphine KOMLY, infirmière demeurant à F-91230 Montgeron, Hameau de Bellevue, 41ter, rue d'Yerres;
 - 6.- Monsieur Xavier KOMLY, technicien en domotique, demeurant à F- 77000 La Rochette, 1, allée du Murier;
- ici dûment représentés par Monsieur Gilles CELIMENE, Avocat professionnellement domicilié 2 rue Astrid L-1143 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé à lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «KOMEXO S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12 500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées en espèces.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Tout associé aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même associé.

Chaque part donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi, et les dispositions suivantes:

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un actionnaire dénommé «usufruitier»
- soit en nue-propiété par un actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

En cas de division de la propriété des actions entre usufruitier et nu-propiétaire, le droit de vote attaché aux actions appartient en tous les cas à l'usufruitier.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société. Les usufruitiers ont seuls le droit aux dividendes versés par la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence à la date des présentes et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Bernard KOMLY,	6.250 parts en usufruit
2. Madame Evelyne DURAND, épouse KOMLY,	6.250 parts en usufruit
3. Madame Alexia KOMLY,	3.125 parts en nue-propiété
4. Madame Valériane KOMLY,	3.125 parts en nue-propiété
5. Mademoiselle Delphine KOMLY,	3.125 parts en nue-propiété
6. Monsieur Xavier KOMLY,	3.125 parts en nue-propiété

et toutes intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à neuf cent cinquante euros.

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1.- a été appelé aux fonctions de gérant:

Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, né à Strasbourg (France), le 22 mai 1957, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid.

2.- Le siège de la société est établi à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gilles CELIMENE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2014. Relation GRE/2014/5040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014205854/154.

(140230448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Xantia Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.515.

Je soussignée, la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., Commissaire aux Comptes de la société XANTIA HOLDING S.A. déclare par la présente, démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes qui m'avait été confié au sein de la société, avec effet au 01/01/2014.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014206608/13.

(140230030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

KLC Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 112.079.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "KLC Holdings II S.A.", a société anonyme established under Luxembourg law, having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, on November 25th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 388 dated February 22nd, 2006, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 112.079.

The meeting was presided by Mrs. Sabrina MEKHANE, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Eszter KOSZTECZKY, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Isabelle DONADIO, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's corporate capital by an amount of twenty-four thousand two hundred forty euro (EUR 24,240.-) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) to the amount of fifty-five thousand two hundred forty euro (EUR 55,240.-) by the creation and issuing of two thousand four hundred twenty-four (2,424) shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares"); Subscription and liberation of the New Shares by the actual shareholders.

2. Amendment of Art. 3, first paragraph, of the Articles of Association so as to reflect the increase of the corporate capital.

3. Miscellaneous.

II) The shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution:

The general meeting resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of twenty-four thousand two hundred forty euro (EUR 24,240.-) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) to the amount of fifty-five thousand two hundred and forty euro (EUR 55,240.-) by the creation and issuing of two thousand four hundred twenty-four (2,424) shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

Subscription and liberation:

The New Shares have been subscribed by the actual shareholders as follows:

	Raven International Inc.	Pladel Ltd	Total
Existing shares	1,395	1,705	3,100
New Shares	2,420	4	2,424
Total	3,815	1,706	5,524
%	69,07%	30,93%	100%

All the New Shares have been fully paid-up by the aforesaid subscribers by conversion into capital of an certain, liquid and exigible claim, existing in their favour and against the Company and by cancellation of such claim.

Existence and proof of the contribution in kind:

In compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) law of 10 August 1915 on commercial companies, the predicted contribution has been the subject of a report drawn up on December 3rd, 2014 by "ATWELL" having its registered office at L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers (RCS Luxembourg B 169.787) signed by M. Christophe DESCHAMPS, independent auditor, wherein the assets and liabilities so contributed have been described and valued.

The conclusion of such report is the following:

"Conclusions:

On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed assets would not be at least equal to the new shares of KLC HOLDINGS II S.A. to be issued in exchange."

That report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution:

The general meeting resolves to amend Article 3, first paragraph, of the Articles of Association so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolution.

Consequently, Article 3, first paragraph, of the Articles of Association is replaced by the following text:

« **Art. 3. (1st paragraph).** The corporate capital is fixed at fifty-five thousand two hundred and forty euro (EUR 55,240.-), represented by five thousand five hundred and twenty-four (5,524) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KLC Holdings II S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, le 25 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 388 du 22 février 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 112.079.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mme Sabrina MEKHANE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président nomme comme secrétaire Mme Eszter KOSZTECZKY, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Isabelle DONADIO, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de vingt-quatre mille deux cent quarante euros (24.240,- EUR) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à cinquante-cinq mille deux cent quarante euros (55.240,- EUR) par l'émission et la création de deux mille deux cent quarante (2.240) nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»); Souscription et libération par les actionnaires actuels.

2. Modification de l'article 3, premier paragraphe, des Statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital précitée;

3. Divers.

II) Les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes adoptées à l'unanimité des voix.

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-quatre mille deux cent quarante euros (24.240,- EUR) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à cinquante-cinq mille deux cent quarante euros (55.240,- EUR) par l'émission et la création de deux mille deux cent quarante (2.240) nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

Souscription et libération:

Les Nouvelles Actions ont toutes été souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

	Raven International Inc.	Pladel Ltd	Total
Actions existantes	1.395	1.705	3.100
Nouvelles Actions	<u>2.420</u>	<u>4</u>	<u>2.424</u>
Total	3.815	1.706	5.524
Pourcentage	69,07%	30,93%	100%

Les Nouvelles Actions ont toutes été entièrement libérées par les prédits souscripteurs moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible, existant en leur faveur et contre la Société et par annulation de cette créance.

Existence et preuve de l'apport en nature:

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport rédigé le 3 décembre 2014 par «ATWELL», ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers (RCS Luxembourg B 169.787) signé par M. Christophe DESCHAMPS, dans lequel les actions apportées ont été décrites et évaluées.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Conclusions:

On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed assets would not be at least equal to the new shares of KLC HOLDINGS II S.A. to be issued in exchange.”

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3, premier paragraphe, des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

En conséquence l'article 3, premier paragraphe, des statuts de la Société est remplacé par le texte qui suit:

« **Art. 3. (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille deux cent quarante euros (55.240,- EUR) représenté par cinq mille cinq cent vingt-quatre (5.524) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, E. KOSZTECZKY, I. DONADIO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 décembre 2014. LAC/2014/58953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205846/181.

(140229054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Amiral, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 148.591.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 04 septembre 2014

- L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs ci-dessous jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2020, à savoir:

* Maître Michaël DANDOIS,

* Mademoiselle Nathalie JACQUEMART, et

* Monsieur Stéphane WARNIER.

- L'assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes ci-dessous jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2020, à savoir:

CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120.602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014205203/17.

(140229145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

In the year two thousand and fourteen, on the first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MSEOF Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 125.000,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89112, acting in its own name and on behalf of Morgan Stanley Eurozone Office Fund FCP-FIS, a collective investment fund - specialized investment fund (fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé) established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 EschAlzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 1, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "MSEOF Garda S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137281, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated March 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 961, dated April 18, 2008, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated November 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 79 dated January 9, 2014.

II. The Company's share capital is set at ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 92.500,00) represented by three thousand seven hundred (3.700) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Stefan Koch, manager, born on October 15, 1978 in Berlin, Germany, having his professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, as liquidator of the Company.

V. The sole shareholder resolves that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to the commercial companies, as amended. It may carry out all acts provided by article 145 without previous general meeting or shareholders' authorization except if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

VI. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting unless the liquidation reveals faults in the execution of their duties.

VII. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Ian McMahon, manager, born on August 24, 1978 in Chester, United Kingdom, having his personal address at 23 boulevard Grande Duchesse Josephine Charlotte, L-1845 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidation auditor.

VIII. The sole shareholder resolves to acknowledge that, in accordance with article 35 of the law dated December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended, and article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to the commercial companies, as amended, there is no legal requirement, in this case, that the liquidation auditor be an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MSEOF Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'EUR 125.000,00 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89112, agissant en son nom et pour le compte de Morgan Stanley Eurozone Office Fund FCP-SIF, un fonds commun de placement -fonds d'investissement spécialisé établi selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «MSEOF Garda S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137281, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 961, en date du 18 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 79, en date du 9 janvier 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-douze mille cinq cents Euro (EUR 92.500,00) représenté par trois mille sept cents (3.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation.

IV. L'associé unique décide de nommer M. Stefan Koch, gérant, né le 15 octobre 1978 à Berlin, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

V. L'associé unique décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés toutes les fois où celle-ci est requise.

Tout pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, afin de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut, en particulier, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, le cas échéant donner mainlevée avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

VI. L'associé unique décide de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombent.

VII. L'associé unique décide de nommer M. Ian McMahon, gérant, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, ayant son adresse personnelle au 23 boulevard Grande Duchesse Josephine Charlotte, L-1845 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

VIII. L'associé unique décide de reconnaître que, en conformité avec l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés, comptabilité et comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, et l'article 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il n'existe aucune obligation légale, dans ce cas, qui requiert que le commissaire à la liquidation soit un réviseur d'entreprise indépendant.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16921. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014206061/132.

(140229172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Beaufort Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.964,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.J. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.483.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EFG Hermes Holding SAE, a joint-stock company established and existing under the laws of Egypt, having its registered office at B129 Smart Village, 6 October, Cairo-Alexandria desert road, Giza, Egypt and registered with the Egyptian Commercial Register under number 12665,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Beaufort Investments S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 46A, Avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190483, established pursuant to a deed of the undersigned dated September 18, 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 3204, dated October 31, 2014, and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seventy-three thousand four hundred sixty-four Euro (EUR 73.464,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to eighty-five thousand nine hundred sixty-four Euro (EUR 85.964,00) by the creation and issuance of seventy-three thousand four hundred sixty-four (73.464) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

EFG Hermes Holding SAE, prenamed, resolves to subscribe the New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, having an aggregate value of seventy-three thousand four hundred sixty-four Euro (EUR 73.464,00) by contribution in cash in the same amount.

The amount of seventy-three thousand four hundred sixty-four Euro (EUR 73.464,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Second resolution

Pursuant to the above, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at eighty-five thousand nine hundred sixty-four Euro (EUR 85.964,00) represented by eighty-five thousand nine hundred sixty-four (85.964) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EFG-Hermes Holding SAE, une société anonyme établie et existante selon les lois égyptiennes, ayant son siège social au B129 Smart Village, 6 October, Cairo-Alexandria desert road, Gizeh, Egypte et immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Egypte sous le numéro 12665,

ici représenté par Madmae Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Beaufort Investments S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 46A, Avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 190483, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 18 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3204, en date du 31 octobre 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-treize mille quatre cent soixante-quatre Euro (EUR 73.464,00) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-quatre Euro (EUR 85.964,00) par la création et l'émission de soixante-treize mille quatre cent soixante-quatre (73.464) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

EFG Hermes Holding SAE, précitée, décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de soixante-treize mille quatre cent soixante-quatre Euro (EUR 73.464,00), par un apport en numéraire du même montant.

Le montant de soixante-treize mille quatre cent soixante-quatre Euro (EUR 73.464,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-quatre Euro (EUR 85.964,00) représenté par quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-quatre (85.964) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014205257/104.

(140229253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Ares FB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.987.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ares Corporate Opportunities Fund IV, L.P., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State Division of Corporations (Delaware) under number 5113430, having its registered office at 2711, Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, United States,

here represented by Olivier Harles, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Ares FB Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500), represented by:

- one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares (the "Class A Shares");
- one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the "Class B Shares");
- one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares (the "Class C Shares");
- one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares (the "Class D Shares");
- one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares (the "Class E Shares");
- one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares (the "Class F Shares");
- one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares (the "Class G Shares");
- one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares (the "Class H Shares");
- one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the "Class I Shares"); and
- one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares (the "Class J Shares");

with a nominal value of one British pound (GBP 1) each.

5.2 For the purposes of the present articles of association, the following definitions shall apply:

"Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the present articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) and (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the shares of the Company pursuant to the present articles so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the present articles.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

"Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

“Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such cancellation amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

“Class Period” shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

“Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Interim Account Date” shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

5.3 The Company may redeem its own shares.

5.4 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 A reduction of share capital through the repurchase of a class of shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the present notarial deed and ending no later than on 31 December 2014 (the “Class A Period”).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2015 (the “Class B Period”).

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class C Period”).

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class D Period”).

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2018 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2019 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2020 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class I Period”).

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2023 (the “Class J Period”).

Where a class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the present articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager or, in case of plurality, the board of managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers. All general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

9.2 There shall be at least one general meeting of shareholders per year.

9.3 It must be convened by the board of managers upon written request of one or several shareholders representing at least fifty percent (50 %) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.4 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting.

9.5 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named “A Manager” or “B Manager”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 A majority of managers shall be residents of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at least four times a year in the Grand Duchy of Luxembourg, and at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

16.4 Managers shall be provided with an agenda and relevant documentation in advance of any meeting of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall elect a chairman from among its managers who are residents of the Grand Duchy of Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company. If a meeting is held by the means of communication covered by this article 17.4, a majority of the managers present at the meeting must be physically in Luxembourg at the time and the communications shall be initiated from Luxembourg by a manager who is a resident of the Grand Duchy of Luxembourg.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, out of which at least one A Manager and one B Manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting and by at least one A Manager and one B Manager.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any A Manager together with any B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any A Manager together with any B Manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

18.3 The minutes described in articles 18.1 and 18.2 shall be maintained at the Company's registered address.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have all been subscribed by Ares Corporate Opportunities Fund IV, LP, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Michael Thomas, born on 9 March 1967 in Pennsylvania (United States of America), residing professionally at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as A manager;

- Charles Steel, born on 24 March 1975 in London (United Kingdom), residing professionally at 10, New Burlington Street, W1S 3BE London, United Kingdom, as A manager;

- Sophie Perrin-Janet, born on 15 January 1981 in Vénissieux (France), residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as B manager; and

- Hugo Froment, born on 22 February 1974 in Laxou (France), residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ares Corporate Opportunities Fund IV, LP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée au Registre de Secretary of State Division of Corporations (Delaware) sous le numéro 5113430, ayant son siège social à 2711, Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis,

dûment représentée par Olivier Harles, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Ares FB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (12.500 GBP), représenté par:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
 - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»);
- ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune.

5.2 Aux fins des présents statuts, les définitions suivantes trouvent à s'appliquer:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets réalisés par la Société (incluant les bénéfices reportés augmenté (i) de toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la

réduction de la réserve légale à l'égard de la classe de parts sociales à annuler, mais diminué (i) de toute perte (incluant les pertes reportées) énoncées comme positives, (ii) des sommes à allouer à une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des présentes, chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans double comptage, pour éviter toute confusion) et (iii) de tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des parts sociales de la Société conformément aux présentes, de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale à l'égard de la classe de parts sociales à annuler.

L = pertes (incluant les pertes reportées) énoncées comme positives.

LR = toutes les sommes à allouer à une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des présentes.

Le Montant Disponible doit être établi dans les Comptes Intérimaires de la Période de Classe concernée et est à évaluer par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en considérant la capacité de la Société à poursuivre son activité.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités déposées à terme avec une maturité résiduelle excédant six (6) mois), (ii) tout instrument du marché monétaire, obligation et titre prêts à être commercialisés ainsi que tout créance qui, selon l'avis du conseil de gérance, sera payée à la Société à court terme, déduction faite de tout endettement ou de toute autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires en relation avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que des actions, titres ou valeurs mobilières d'un autre type détenues par la Société.

«Montant d'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible en relation avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) à condition qu'un tel montant d'annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles en relation avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle période).

«Période de Classe» signifie chaque Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I et Période de Classe J.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire appropriée.

«Date de Compte Intérimaire» signifie la date non antérieure à trente (30) jours mais au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernée.

5.3 La Société est autorisée à procéder au rachat de ses propres parts sociales.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.5 Une réduction du capital social par le rachat d'une classe de parts sociales peut uniquement être réalisée aux Périodes de Classe propres à chaque classe.

La période pour les Parts Sociales de Classe A commence à la date du présent acte notarié et se termine au plus tard le 31 décembre 2014 (la «Période de la Classe A»).

La période pour les Parts Sociales de Classe B commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe A et se termine au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de la Classe B»).

La période pour les Parts Sociales de Classe C commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe B et se termine au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de la Classe C»).

La période pour les Parts Sociales de Classe D commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe C et se termine au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de la Classe D»).

La période pour les Parts Sociales de Classe E commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe D et se termine au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de la Classe E»).

La période pour les Parts Sociales de Classe F commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe E et se termine au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de la Classe F»).

La période pour les Parts Sociales de Classe G commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe F et se termine au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de la Classe G»).

La période pour les Parts Sociales de Classe H commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe G et se termine au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de la Classe H»).

La période pour les Parts Sociales de Classe I commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe H et se termine au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de la Classe I»).

La période pour les Parts Sociales de Classe J commence le jour qui suit la fin de la Période de la Classe I et se termine au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de la Classe J»).

Si une classe de parts sociales n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période de la Classe concernée, le rachat et l'annulation de cette ou de ces classes de parts sociales peuvent être faits durant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour qui suit la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, le jour qui suit la fin de la Nouvelle Période précédente d'une autre classe) et se terminera au plus tard un an après la date de commencement de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour qui suit la Période de la Classe J et la classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée et annulée durant la Période de Classe de la classe en question se déroulera dans l'ordre de la classe A à la classe J (dans la mesure où elles n'ont pas été préalablement rachetées et annulées).

Afin d'éviter toute confusion, dans le cas où le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales ont lieu avant le dernier jour de la Période de la Classe concernée (ou, le cas échéant, de la Nouvelle Période), la Période de la Classe suivante (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période) commencera le jour qui suit le rachat et l'annulation de ladite classe de parts sociales et elle continuera jusqu'au dernier jour tel que défini initialement ci-dessus dans les présentes.

Une fois que l(a)(es) classe(s) entière(s) de parts sociales concernée(s) (auront) (aura) été rachetée(s) et annulée(s), le Montant de l'Annulation sera exigible et payable par la Société au(x) Associé(s), calculé au prorata de leur participation dans cette (ces) classe(s). Pour éviter toute ambiguïté, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant de l'Annulation mentionné dans le paragraphe qui précède et à retenir sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance (ces deux termes étant définis ci-après), à sa discrétion et dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter toute confusion, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure, dans sa détermination du Montant d'Annulation, les réserves librement distribuables, en tout ou en partie.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil de gérance. Toutes les assemblées générales des associés doivent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

9.2 Au moins une assemblée générale des associés doit être tenue par an.

9.3 L'assemblée générale des associés doit obligatoirement être convoquée par le conseil de gérance sur demande écrite d'un ou plusieurs gérants représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des associés devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.4 Les convocations pour toute assemblée générale des associés contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

9.5 Si tous les associés sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou selon le cas, les associés peut/peuvent décider de les nommer «Gérant A» ou «Gérant B».

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Une majorité des gérants doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au moins quatre fois par an au Grand-Duché de Luxembourg et au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion au moins quatre fois par an.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel

document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les gérants doivent recevoir avant toute réunion du conseil de gérance l'agenda de la réunion et toute documentation y afférente.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance doit élire un président du conseil de gérance parmi les gérants qui sont résidents au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société. Si une réunion doit se tenir par un moyen de communication tel que décrit dans cet article 17.4, une majorité des gérants doivent être physiquement présents au Luxembourg le moment donné et la communication doit être initiée du Luxembourg par un gérant qui réside au Grand-Duché de Luxembourg.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres dont au moins un Gérant A et un Gérant B est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance et par au moins un Gérant A et un Gérant B.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A et un Gérant B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

18.3 Les procès-verbaux décrits aux articles 18.1 et 18.2 doivent être gardés au siège sociale de la Société.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par les signatures conjointes de d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été toutes souscrites par Ares Corporate Opportunities Fund IV, LP, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents livres sterling (12.500 GBP).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (12.500 GBP) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (12.500 GBP) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - Michael Thomas, né le 9 mars 1967 en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement à 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme Gérant A;
 - Charles Steel, né le 24 mars 1975 à Londres (Royaume-Uni), résidant professionnellement à 10, New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni, comme Gérant A;
 - Sophie Perrin-Janet, née le 15 janvier 1981 à Vénissieux (France), résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme Gérant B; et
 - Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou (France), résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme Gérant B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56026. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205150/708.

(140229845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Blue Skye Electronic Money Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la gare.

R.C.S. Luxembourg B 193.016.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mister Gianluca D'AVANZO, manager, born on February 13th, 1975 in Napoli, Italy, residing professionally at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; and

2. Mister Salvatore CERCHIONE, manager, born on April 27th, 1971 in Napoli, Italy, residing professionally at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

Both here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such proxy-holder, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed parties hereby declare to form:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Blue Skye Electronic Money Holdings S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name.

Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail. Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of the members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing parties, represented as stated hereabove, have subscribed to the shares as follows:

1. Mister Gianluca D'AVANZO, prenamed	6.250 shares
2. Mister Salvatore CERCHIONE, prenamed	<u>6.250 shares</u>
Total:	12.500 shares

And they declare to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following sole manager for an indefinite period:

Mr Giovanni Caslini, manager, born on 28 May 1976, at Lecco (Italy), with professional address at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

2) The address of the corporation is fixed at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gianluca D'AVANZO, gérant de sociétés, né le 13 février 1975 à Napoli, Italie, demeurant professionnellement à 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et

2. Monsieur Salvatore CERCHIONE, gérant de sociétés, né le 27 avril 1971 à Napoli, Italie, demeurant professionnellement à 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Tous les deux ici représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties pré-mentionnées déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Blue Skye Electronic Money Holdings S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède.

Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des membres du conseil de gérance.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire aux parts sociales comme suit:

1. Monsieur Gianluca D'AVANZO, prénommé	6.250 parts sociales
2. Monsieur Salvatore CERCHIONE, prénommé	6.250 parts sociales
Total:	<u>12.500 parts sociales</u>

et de les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant unique suivant nommé pour une durée indéterminée:

Monsieur Giovanni CASLINI, gérant, né le 28 mai 1976 à Lecco (Italie), avec adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

- 2) L'adresse de la Société est fixée au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 décembre 2014. LAC/2014/57580. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205268/371.

(140230780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Compta & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.831.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205342/10.

(140230323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Hadhan Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 23.814.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 septembre 2014

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HADHAN HOLDING S.A., SPF

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2014205679/13.

(140229907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Asia Industrial Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 348.150,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.676.

EXTRAIT

Il est constaté que les noms de trois gérants se doivent d'être complétés dans leur entièreté comme suit:

- a. Madame Delphine Marguerite Gabrielle TEMPÉ
- b. Monsieur Stefan Germanus Maria J. OOSTVOGELS
- c. Monsieur Marc George Ledingham RACHMAN

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014205154/14.

(140230143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Weber Transports et Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 149.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207491/9.

(140230673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 177.929.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205930/10.

(140229280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Barclays US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.016,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.649.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 5 décembre 2014 que Barclays Luxembourg EUR Holdings s.à r.l., associé unique de la Société, a transféré l'ensemble des vingt-six mille seize (26.016) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à CHAPELCREST INVESTMENTS LIMITED, une société ayant son siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 07026575.

Il résulte des résolutions prises le 5 décembre 2014 par CHAPELCREST INVESTMENTS LIMITED, nouvel associé unique de la Société, les décisions suivantes:

- Reconnaître que Mme Aurélie Marie-Francine Astruc, M. Jean-Guibert Mahy, M. Gregor McMillan et M. David Widart ont démissionné de leur fonction de gérants de la Société avec effet immédiat;

- Nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, et ce pour une durée indéterminée:

* M. Yakov Mirocznik, né le 15 mars 1976 à Brooklyn, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745, 7th avenue, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique;

* M. Chris Levy, né le 23 juin 1974 à Los Angeles, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745, 7th avenue, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique; et

* M. Devasish Majumdar, né le 15 mai 1983 à Tinton Falls, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745, 7th avenue, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais, à compter du 5 décembre 2014, composé des personnes suivantes:

- David Fail;
- Yakov Mirocznik;
- Chris Levy; et
- Devasish Majumdar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205255/33.

(140229369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.